



Conseil Municipal ordinaire du 03 mars 2018

Membres en exercice : 11,

Présents : 8,

Excusés : 3

Absent : 0

Le 03 mars 2018 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par courrier en date du 27 février 2018, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes BEUDOT Elisabeth, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

Etaient absents excusés : Mme CHABAL Fabienne (procuration à M FAYARD Etienne), MM COURTHIAL Gildas (procuration donnée à HAVOND Mickaël) et KANDOUCCI Christian (procuration donnée à TAULEIGNE Marc).

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20180302-1001 – Budget principal : Vote du compte de gestion 2017 du comptable public

Monsieur le Maire atteste que le compte de gestion présenté par le comptable public de la trésorerie de St Pierreville est en tout point identique au compte administratif (documents envoyés aux conseillers avec la convocation).

Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

Délibération 20180302-1002 – Budget principal : Vote du compte administratif 2017

Après avoir détaillé l'ensemble des postes et répondu aux questions monsieur le maire quitte la salle afin que les conseillers votent le compte administratif 2017.

Monsieur FOUGIER Sébastien, premier adjoint, prend la parole et procède au vote du compte administratif.

Monsieur TAULEIGNE ayant la procuration de monsieur KANDOUCCI, le vote de ce dernier ne sera pas pris en compte au même titre que celui de monsieur TAULEIGNE.

Budget de fonctionnement

Dépenses	
Chapitre	Réalisé 2017
011 Charges à caractère général	104 392,69
012 Charges de personnel & frais assimilés	146 943,93
014 Atténuation de produits	8 109,00
65 Autres charges de gestion courante	39 447,28
66 Charges financières	32 755,39
67 Charges exceptionnelles	18 283,84
022 Dépenses imprévues	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	699 099,80
002 Déficit de fonctionnement 2016	0,00
Totales dépenses	1 049 031,93
Résultat de fonctionnement	154 535,36

Recettes	
Chapitre	Réalisé 2017
013 Atténuation de charges	18 486,93
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 564,29
73 Impôts & taxes	207 966,02
74 Dotations, participations & subventions	165 847,60
75 Autres produits de gestion courante	67 381,90
76 Produits financiers	19,27
77 Produits exceptionnels	343 251,20
042 Opérations d'ordre (régularisation - value et travaux en régie)	376 050,08
002 Excédent de fonctionnement 2016	0,00
Total recettes	1 203 567,29
Résultat de fonctionnement	0,00

Budget d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2017	Chapitre	Réalisé 2017
20 Immobilisations incorporelles	12 565,66	13 Subventions d'investissement	124 685,75
21 Immobilisations corporelles	168 016,50	16 Emprunts & dettes assimilées	351 484,00
23 Immobilisations en-cours	47 954,49	21 Immobilisations corporelles	21 247,53
13 Subventions d'investissement	2 185,50	10 Dotations fonds divers	261 648,22
16 Emprunts & dettes assimilées	199 599,59	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00
020 Dépenses imprévues	0,00	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	699 099,80
040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	376 050,08	041 Opérations patrimoniales	7 482,26
041 Opérations patrimoniales	7 482,26	024 Produits de cessions	0,00
001 Déficit d'investissement 2016	193 872,46	001 Excédent d'investissement 2016	0,00
Totales dépenses	1 007 726,54	Total recettes	1 465 647,56
Résultat d'investissement	457 921,02	Résultat d'investissement	0,00

Les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif à l'unanimité des 9 conseillers municipaux présents.

Délibération 20180302-1003 – Budget principal : Affectation des résultats 2017

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2016)	0,00	0,00
Opérations exercice	1 049 031.93	1 203 567.29
Totaux	1 049 031.93	1 203 567.29
Résultat de clôture	0,00	154 535.36

LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2016)	193 872.46	
Opérations exercice	813 854.08	1 465 647.56
Totaux	1 007 726.54	1 465 647.56
Résultat de clôture	0.00	457 921.02

Les restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses viennent abonder ces montants et permettent de laisser un excédent de financement. Mr le Maire explique que l'excédent d'investissement se justifie par l'emprunt contracté en 2017 pour les deux opérations (chaufferie collective & Maison Serre) de 276 000€ (350 000€ -



74 000€ de remboursement anticipé) non encore utilisé et la vente de l'Hermet qui n'était pas budgétisée et qui correspond à une recette importante (200 000€).

Monsieur le Maire propose alors au conseil municipal l'affectation des résultats comme suit :

Besoin de financement	0.00	
Excédent de financement	457 921.02	
	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	599 800.00	243 592.00
Besoin de financement	356 208.00	
Excédent de financement	0,00	
Besoin total de financement	0.00	
Excédent total de financement	101 713.02	
	0.00	Au compte 1068 du budget 2017 en recette investissement
	154 535.36	Au compte 002 du budget 2017 excédent de fonctionnement
	457 921.02	Au compte 001 du budget 2017 en excédent d'investissement

Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion à l'unanimité.

Délibération 20180302-1004 – Budget principal : Budget primitif 2018

Les documents joints à la convocation au présent conseil ont permis aux élus de préparer l'analyse du budget prévisionnel 2018. Mr le Maire projette un diaporama de la présentation synthétique de ce budget afin de soutenir le débat.

Budget de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Proposition 2018	Chapitre	Proposition 2018
011 Charges à caractère général	102 000.00	013 Atténuation de charges	13 500.00
012 Charges de personnel & frais assimilés	152 000.00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 500.00
014 Atténuation de produits	8 300.00	73 Impôts & taxes	201 000.00
65 Autres charges de gestion courante	36 500.00	74 Dotations, participations & subventions	170 300.00
66 Charges financières	33 300.00	75 Autres produits de gestion courante	57 000.00
67 Charges exceptionnelles	4 200.00	76 Produits financiers	20.00
022 Dépenses imprévues	21 266.38	77 Produits exceptionnels	9 000.00
023 Virement à la section d'investissement	290 838.98	042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	20 000.00
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	450.00		
002 Déficit de fonctionnement 2017	0.00	002 Excédent de fonctionnement 2017	154 535.36
Totales dépenses	648 855.36	Total recettes	648 855.36



Budget d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Proposition 2018	Chapitre	Proposition 2018
20 Immobilisations incorporelles (Plu)	12 000.00	13 Subventions d'investissement	391 670.00
21 Immobilisations corporelles (voirie & bâtiments)	194 750.00	16 Emprunts & dettes assimilées	74 000.00
23 Immobilisations en-cours (Chaufferie & Maison Serre)	842 130.00	21 Immobilisations corporelles	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	10 Dotations fonds divers	70 000.00
16 Emprunts & dettes assimilées	192 000.00	021 Virement de la section de fonctionnement	290 838.98
020 Dépenses imprévues	78 000.00	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	450.00
040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	20 000.00	041 Opérations patrimoniales	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	024 Produits de cessions	54 000.00
001 Déficit d'investissement 2017	0.00	001 Excédent d'investissement 2017	457 921.02
Totales dépenses	1 338 880.00	Total recettes	1 338 880.00

Après avoir répondu aux diverses questions Mr Le Maire soumet ce budget au vote du conseil.

Le conseil municipal approuve à 10 voix pour et une abstention le budget primitif du budget principal 2018.

Délibération 20180302-1005 – AEP : Tarif pour une remise en eau d'un abonnement qui a été précédemment fermé

Suite à la demande d'un administré, monsieur Tauleigne estime que la facturation d'une remise en service doit être différenciée d'une demande de raccordement au réseau d'eau.

Après réflexion, le conseil municipal décide de suivre le règlement appliqué par la Capca dans son principe à savoir : pour la réouverture d'un compteur d'eau dont la fermeture ne va pas au-delà de 12 ans la tarification sera à hauteur de 150€ HT (pris de l'abonnement par an) par année de fermeture. Au-delà la facturation sera de 1 750€ HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif de réabonnement au réseau d'eau de 150€ HT par année de fermeture jusqu'à 12 ans de fermeture et à 1 750 € HT à partir de 12 ans de fermeture.

Délibération 20180302-1006 – Subvention Sde 07 Rénovation thermique Ecole de la Fargatte

Le conseil municipal par la délibération du 19 janvier (20181901-1003) permettait au maire de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR), de la Région (Contra Ruralité) et du Département (Pass Territoires) pour permettre la réhabilitation de l'ancienne école de la Fargatte.

Une demande de subvention a été omise, celle auprès du Sde 07 dans le cadre de la rénovation thermique. Monsieur le maire demande donc au conseil municipal la possibilité de déposer un dossier auprès du Sde 07 pour les travaux envisagés de l'ancienne école de la Fargatte.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande auprès du Sde 07 dans le cadre de la rénovation thermique de l'ancienne école de la Fargatte.

Délibération 20180302-1007 – Demande de subventions réhabilitation totale Maison Mercier

Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR (dotation à l'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), ainsi que la Région dans le cadre du Contrat Ruralité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'ETAT et de la REGION pour la rénovation complète de la maison MERCIER.



Délibération 20180302-1008 – Avenant à la convention entre le CDG 07 & la commune de Gluiras pour le traitement des dossiers des agents titulaires CNRACL

Monsieur le maire, précise que cet avenant prolongera la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention CDG 07 / commune de Gluiras pour la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2018 concernant le traitement des agents titulaires CNRACL.

Délibération 20180302-1009 – Demande de déclassement du chemin rural de Fougeyrolles suite au courrier de madame Vialle

Madame Vialle renouvelle sa demande de déclassement du chemin rural de Fougeyrolles suite au rachat de la propriété de monsieur Margiotta (parcelles I 0987, I 1006 & I 1011).

Après étude de la demande au vu d'un plan cadastral, le conseil municipal s'est arrêté sur les dispositions suivantes :

Une réponse positive définitive à cette demande de déclassement du chemin rural de Fougeyrolles sera donnée, sous réserve :

- Que suite à l'enquête publique un accord soit donné par les trois riverains concernés par ce chemin. Il s'agit de Monsieur et Madame Pons, Madame Viallet Magalie et la commune de Gluiras.
- Qu'en échange du chemin cédé par la commune, celle-ci récupère les parcelles I 0987 & I 0988 à l'entrée du hameau afin de créer des places de parking pour l'ensemble du hameau.
- Enfin que les frais de géomètre seront entièrement à la charge de la demanderesse.

Le conseil municipal approuve à 10 voix pour et une voix contre la demande de madame Vialle sous réserve que les trois conditions ci-dessus soient remplies.

Délibération 20180302-1010 – Modification du tarif déneigement

Dans le but d'être cohérents avec les tarifs pratiqués par les communes alentours, Sébastien Fougier, 1^{er} adjoint en charge des travaux sur la commune propose de passer de 40€ à 50€ TTC, le taux horaire pour le déneigement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le changement de tarif déneigement pour la campagne 2018 et valide le taux horaire à 50€ TTC.

Délibération 20180302-1011 – Subvention exceptionnelle pour l'association Les Légrémiss

Pour l'organisation du trail des Châtaigniers prévu le 22 avril, au vu du budget prévisionnel et du dossier de presse fournis, le conseil municipal accède à la demande de cette association pour lui octroyer la subvention exceptionnelle demandée de 200 € (deux cents euros).

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle de deux cents euros, à l'association Les Légrémiss, pour l'organisation du trail des châtaigniers le 22 avril 2018.

Délibération 20180302-1012 – Demande de subventions association sportive de handball, Don du Sang Vallée de l'Eyrieux et Les Légrémiss

Sur la base du compte rendu d'activité et conformément au règlement établi en début d'année il est proposé une subvention de 75 € pour l'association sportive de handball et les Légrémiss.



Pour l'association du Don du Sang de la Vallée de l'Eyrieux, le conseil municipal réitère son soutien comme les années précédentes à savoir : 100€.

Vote à l'unanimité pour une subvention de 75 € pour l'association sportive de handball et pour Les Légrémis et de 100€ pour l'association le Don du Sang Vallée de l'Eyrieux.

Informations diverses :

Recensement : le travail du recensement a été effectué dans les temps. 436 habitations ont été répertoriées sur les 100 hameaux avec au moins une résidence principale par hameau.

Précédemment la population de Gluiras était de 386 habitants, au vu de ce recensement, elle serait de 365 habitants augmentée de 3 habitants non recensés et des personnes actuellement en maisons de retraite.

Urbanisme : La révision du PLU est actuellement en panne, madame Courthial se charge de relancer auprès du cabinet Beaur de façon à limiter le retard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le prochain conseil municipal est prévu pour le 6 avril 2018.

Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne
Procuration

COURTHIAL Gildas
Procuration

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian
Procuration

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc

